FONDATION MARIANISTE
pour l'éducation et le développement

LE DON EN NATURE

Engagez votre entreprise autrement

QU'EST-CE QUE LE DON EN NATURE ?

Le **don en nature** consiste à offrir à l'établissement qui en bénéficiera :

- Des biens matériels (ordinateurs, mobilier, fournitures, matériel scolaire…)
- Des biens immatériels (logiciels, licences…)
- Des locaux ou espaces professionnels (mise à disposition ponctuelle ou durable)

Votre don passe par l'intermédiaire de la Fondation Marianiste, reconnue d'utilité publique, et entraîne un **transfert de propriété** ou une **mise à disposition gratuite** pour appuyer des projets éducatifs, sociaux et de développement soutenus par la Fondation Marianiste.

Pourquoi le faire ?

- **Agissez concrètement :** Votre matériel devient un moteur de réussite pour les établissements scolaires marianistes et leurs projets.
- **Valorisez votre engagement RSE :** Soutenez l'éducation, l'inclusion et la formation des jeunes en France et en Afrique.
- **Mobilisez vos collaborateurs :** Un geste solidaire qui fédère et renforce le sens au travail.
- **Optimisez vos charges fiscales :** Le don en nature ouvre droit à une défiscalisation.
- **Optimisez vos stocks et ressources** tout en soutenant une œuvre d'intérêt général.

Comment ça fonctionne ?

1. Vous identifiez les biens ou services à donner

(neufs ou d'occasion, selon vos disponibilités).

>> Que pouvez-vous donner ?

- *Des biens matériels (neufs ou d'occasion)*

Matériel informatique, mobilier scolaire, fournitures, équipements techniques
Stocks non vendus ou déclassés mais utilisables
Matériel agricole, outils pédagogiques, équipements culturels ou sportifs

- *Des prestations en nature*

Mise à disposition de logiciels, licences, outils numériques
Frais logistiques, transports, emballages

- *Une mise à disposition de locaux*

Salles pour événements, réunions, formations
Espaces permettant des actions éducatives ou culturelles

2. Nous recevons votre proposition

et vérifions l'adéquation avec nos besoins sur le terrain ;

3. Votre expert-comptable ou CAC établit la valorisation

du bien donné, par une **attestation certifiée (facture pro-forma),** qu'il /elle fera parvenir à la Fondation Marianiste.

- **pour un bien neuf :** prix d'achat ou coût de revient
- **pour un bien d'occasion :** valeur nette comptable
- **pour un service / logiciel :** coût de revient (sans marge commerciale)

4. La Fondation vous délivre un reçu fiscal conforme,

sur la base de la valeur déclarée.

>> À NOTER

La valorisation du bien relève de votre entreprise, et non de la Fondation. Nous ne pouvons établir de reçu sans valorisation certifiée.

Une convention simple vous sera proposée (elle est obligatoire pour certains dons comme des biens immobiliers, des invendus alimentaires, etc.)

VOTRE AVANTAGE FISCAL :

60 %

de déduction d'impôt

sur la valeur du don

à faire valoir sur
votre Impôt sur le Revevu des personnes morales
ou sur votre Impôt sur les Sociétés (IS).

Cf. Art. 238bis du Code Général des Impôts

Votre déduction fiscale (IR, IS)
pour un don en nature d'une valeur de
10 000 €

Le don en nature, le mécénat de compétences
et les autres formes de dons
sont défiscalisables dans les mêmes conditions
qu'un don financier.

Plafond : 5 ‰ du chiffre d'affaires hors taxe annuel
(si vous dépassez ce plafond, un report de l'excédent est possible sur les 5 exercices suivants)

Pourquoi choisir la Fondation Marianiste ?

Depuis plus de 200 ans, les Marianistes oeuvrent pour l'éducation et la formation de la jeunesse en France et à l'international. Donner à la Fondation Marianiste, c'est soutenir une mission concrète et un engagement sans faille en faveur du développement des plus démunis.

En devenant mécène, vous bénéficiez de :

- Une relation personnalisée et un interlocuteur unique
- Une traçabilité complète de votre don
- Des retours d'impact concrets pour vos équipes et vos parties prenantes

LABEL IDEAS
L'EXIGENCE
en action

La Fondation Marianiste bénéficie du Label IDEAS, qui atteste de la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de gouvernance, de finances, et d'évaluation.

CONTACTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT !

Notre équipe se tient à votre disposition pour tout renseignement.
Votre interlocuteur privilégié est :

Fernando VIEIRA DE MORAES
Secrétaire général
07 52 67 34 09
sg@fondationmarianiste.org

Notre engagement envers vous...

- Être à l'écoute de vos attentes et vous proposer une formule de soutien adaptée.
- Vous informer régulièrement, en toute transparence, des projets soutenus grâce à vous.
- Vous faire bénéficier des meilleurs taux de déduction fiscale en vigueur.

FONDATION MARIANISTE
pour l'éducation et le développement

Fondation reconnue d'utilité publique
44 rue de la Santé - 75014 Paris, France - Tél : 01 55 43 10 25
www.fondationmarianiste.org